6ÈME RENCONTRE DU RÉSEAU HANDICAP MAINTIEN (15/12/23)

#MaboîteàoutilsMaintien

Cette fiche synthétique reprend les éléments vus lors de la 6ème rencontre du Réseau Handicap Maintien, rencontre ayant pour thématique le handicap psychique

Nous vous remercions tous pour votre participation à cette rencontre, nous étions plus d'une quarantaine.
Un grand merci à Cap Emploi 41 de nous avoir accueillis dans ses locaux.

Présentation de l'emploi accompagné

L'emploi accompagné est un dispositif qui permet d'accompagner autant que de besoin une PH demandeuse d'emploi ou salariée vers ou dans l'emploi.
Il fonctionne en mode plateforme avec tous les partenaires de ce dispositif

Cet accompagnement est destiné à :

- Aider la personne à clarifier et définir son domaine professionnel recherché, en fonction de ses capacités, de ses contraintes géographiques et médicales, et du marché du travail local.
- Aider la personne à postuler au sein d'une entreprise, et à se maintenir durablement dans l'emploi.
- Accompagner la personne lors d'une formation qualifiante ou diplômante avec pour objectif l'insertion en emploi durable dans une entreprise

Cet accompagnement s'effectue :

- Sous forme de 4 modules d'accompagnement souples et mis en œuvre en fonction des besoins de la personne
- De façon adaptée en respectant le rythme de la personne
- Dans une approche pluridimensionnelle : travail, vie sociale, médical

Le public accompagné

Une priorité est portée aux personnes présentant un handicap psychique, une déficience intellectuelle, ou des troubles du spectre de l'autisme et du neuro-développement, cependant il n'écarte aucun handicap.
Toute personne en situation de handicap de plus de 16 ans, et bénéficiant d'une orientation MDPH ou d'une prescription effectuée par un des membres du SPE :

- Des personnes handicapées qui bénéficient d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), avec un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail. Des travailleurs handicapés accueillis dans un établissement ou service d'aide par le travail, avec un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail.
- Des personnes handicapées en emploi en milieu ordinaire de travail qui rencontrent des difficultés particulières pour sécuriser de façon durable leur insertion professionnelle

Financé par : Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

Merci à l'APAHJ 41 d'avoir présenté ce dispositif national.

Réseau animé dans le cadre du PRITH Centre-Val de Loire
Financé par la DREETS et l'Agefiph Centre-Val de Loire – prith.centre@gmail.com

6ÈME RENCONTRE DU RÉSEAU HANDICAP MAINTIEN (15/12/23)

#MaboîteàoutilsMaintien

Temps de co-construction sur le thème du handicap psychique et de son accompagnement pour le maintien dans et en emploi

Nous avons travaillé cette thématique sous deux angles, celui de nos certitudes et de celui de nos questionnements, nous avons recueilli les idées émises par l'ensemble des 4 groupes ci-dessous

Voici les éléments cités comme connus sur le thème du handicap psychique :

- Signalement tardif
- Stigmatisation et auto-stigmatisation
- Délais de prise en charge psychiatrique longs
- Reste un handicap différent, tabou par rapport à d'autres types de handicap
- Retentissement sur le collectif
- L'entourage a besoin de comprendre
- Notion de rétablissement

Sont listées ci-dessous les conditions facilitant le maintien dans et en emploi des travailleurs reconnus en situation de handicap psychique (énoncées par les groupes) :

- L'acceptation de son état par la personne
- La nécessité de sensibiliser au handicap psychique
- Complexité et variabilité de chacune des situations
- Préparer un environnement de travail favorable au maintien (peur et préjugés ; besoin de sensibilisation)
- Créer et entretenir un lien de confiance avec la personne concernée
- Prendre en compte les effets éventuels de la prise de traitements
- Nécessité d'individualiser les parcours
- Besoin d'un étayage global, pluridisciplinaire des équipes et de partenariats, en réseau

Les questions que se posent les participants

- Comment détecter au plus tôt ?
- Comment accompagner l'acceptation du handicap psychique par la personne ?
- Quelle frontières entre handicap psychique, maladies psychiques, risques psychosociaux et santé mentale ?
- Comment réagir en cas de crise ?
- Comment mieux travailler avec la psychiatrie ?
- Comment permettre au salarié de rester acteur de son maintien dans l'emploi ?
- Existe-t-il des outils et méthodes d'accompagnement spécifiques ?

Des pistes d'améliorations énoncées :

- Mieux connaître les signaux d'alerte
- Proposer une sensibilisation au handicap psychique dans les formations initiales
- Proposer des formations aux premiers secours en santé mentale (PSSM)
- Proposer des apports spécifiques aux référents handicap en entreprises
- Créer une argumentaire pour donner envie aux entreprises de maintenir en emploi des personnes en situation de handicap psychique
- Eviter les tendances à catégoriser et médicaliser les situations

Réseau animé dans le cadre du PRITH Centre-Val de Loire
Financé par la DREETS et l'Agefiph Centre-Val de Loire – prith.centre@gmail.com